

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection, 2017 : *Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés*

12-13 décembre 2017

Rapport de synthèse

I. Rappel

1. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (Déclaration de New York), adoptée en septembre 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies,¹ invite le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à élaborer, en consultation avec les États et d'autres parties prenantes, un Pacte mondial sur les réfugiés devant faire partie de son rapport annuel à adresser en 2018 à l'Assemblée générale.
2. Le Pacte mondial sur les réfugiés comprendra deux parties : i) le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), tel que contenu dans l'annexe I de la Déclaration de New York ; et ii) un Programme d'action devant sous-tendre le Cadre d'action global pour les réfugiés et faciliter son application.
3. Conformément à la « feuille de route » du HCR,² le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection a été consacré à l'évaluation des progrès accomplis dans l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés, notamment les résultats des cinq discussions thématiques ayant eu lieu entre juillet et novembre 2017³ et de l'application pratique du Cadre d'action global pour les réfugiés dans les 13 pays de la phase de lancement.⁴ Le Dialogue était l'ultime occasion de requérir, d'examiner et d'affiner les propositions devant permettre d'élaborer une ébauche de Programme d'action qui fera l'objet de consultations formelles dès février 2018.
4. Quelque six cents représentants d'États, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, ainsi que des experts et des réfugiés, ont pris part à une série de conversations actives et constructives axées sur les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les propositions pour le Programme d'action. Un certain nombre de contributions écrites ont également été reçues.⁵
5. Le présent rapport de synthèse ne représente pas nécessairement les avis de participants individuels ou du HCR mais reflète dans les grandes lignes les thèmes et les idées qui sont ressortis des discussions. Il doit être lu conjointement aux résumés des six sessions thématiques du Dialogue.⁶

¹ Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants, résolution adoptée le 19 décembre 2016 par l'Assemblée générale, A/RES/71/1, disponible à <http://www.unhcr.org/fr/declaration-de-new-york>.

² Pour plus d'informations, voir HCR, *Vers l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés : Feuille de route*, 17 mai 2017, disponible à <http://www.unhcr.org/fr/pacte-sur-refugies>.

³ Les documents relatifs aux discussions thématiques sont disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/discussions-thematiques>.

⁴ Pour plus d'informations, voir *Application pratique du CRRF : mise à jour préliminaire des progrès* (disponible en anglais) à www.unhcr.org/5a2eb12b7.

⁵ Les contributions écrites reçues peuvent être consultées à <http://www.unhcr.org/fr/contributions-ecrites>

⁶ Disponible à www.unhcr.org/fr/hc-dialogue2017.

II. Structure du Dialogue 2017 du Haut Commissaire

6. Le travail du Dialogue 2017 s'est déroulé suivant les articulations ci-après :

- une **séance plénière d'ouverture**, en présence d'une table ronde de haut niveau composé d'intervenants issus d'États et d'organisations représentatives suivant l'approche pansociétale approuvée dans la Déclaration de New York ;
- une **session spéciale** aux fins d'examiner les leçons apprises et les bonnes pratiques dans l'application du CRRF ;
- six **sessions thématiques** pour réfléchir sur la teneur proposée du Programme d'action et l'affiner, autour des thèmes ci-après : accueil et admission ; satisfaire les besoins et soutenir les communautés ; mesures à prendre dans la quête de solutions ; défis actuels de protection ; complémentarité entre le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; et améliorer le partage de la charge et des responsabilités ;
- Trois tables rondes devant examiner d'une manière plus détaillée plusieurs éléments du Programme d'action, à savoir :
 - i) Égalité des sexes : une meilleure protection pour tous les réfugiés ;
 - ii) Éducation : aucun laissé-pour-compte ; et
 - iii) Appui aux pays d'accueil: mobiliser des ressources additionnelles.
- un **événement en marge**, à savoir l'évaluation opérationnelle du CRRF par des organisations non gouvernementales internationales.
- une **séance plénière de clôture**, incluant les résumés des coprésidents des six sessions thématiques, suivis des observations finales du Haut Commissaire.

III. Conclusions du Dialogue 2017

7. Se basant sur les observations finales du Haut Commissaire,⁷ certaines conclusions clés du Dialogue peuvent être dégagées comme suit :

- À ce jour, le processus d'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés, y compris les discussions thématiques et l'application du CRRF, a donné lieu à une multitude de propositions, d'enseignements et de bonnes pratiques devant aider à orienter le Programme d'action.
- Alors que le Pacte mondial accompagnera une série de réponses différentes et spécifiques aux contextes – et situations – face aux déplacements massifs de réfugiés et aux situations prolongées, il sera ancré dans la Déclaration de New York et comprendra des domaines d'intervention spécifiques. En particulier, le Programme d'action visera à renforcer les quatre objectifs du CRRF⁸ en établissant un cadre prévisible de partage de la charge et des responsabilités sur lequel les États pourront s'appuyer.
- L'objectif de renforcement de la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil, y compris par l'éducation, l'inclusion économique et les moyens de subsistance, a connu des avancées significatives. Ces efforts sont entrepris dans l'esprit non pas d'imposer une charge supplémentaire, mais plutôt de partage des responsabilités, et il est essentiel qu'ils soient soutenus

⁷ Disponible à www.unhcr.org/fr/hc-dialogue2017.

⁸ Les quatre objectifs sont : soulager la pression sur les pays d'accueil ; renforcer l'autonomie des réfugiés ; développer les solutions faisant appel à des pays tiers ; promouvoir les conditions nécessaires dans les pays d'origine pour un retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

par la communauté internationale, y compris les acteurs du développement tels que le Groupe de la Banque mondiale.

- Il importe également que les efforts de renforcement de l'autonomie et de la résilience s'accompagnent d'un soutien accru de la communauté internationale dans la recherche des solutions. Des propositions pratiques à l'effet d'étendre la réinstallation et les procédures complémentaires d'admission dans les pays tiers constitueront une partie importante du Programme d'action. Il conviendra en outre de mentionner les mesures d'éradication des causes profondes dans les pays d'origine, en vue de créer les conditions d'un retour volontaire et durable et de prévenir les velléités de départ.

- De manière plus générale, le Programme d'action facilitera les contributions de toutes les parties prenantes selon leurs capacités et compétences, et s'évertuera à rechercher les voies et moyens pour impliquer des partenariats nouveaux et émergents dans la réponse conformément à l'approche pansociétale. Le HCR entend ainsi servir de catalyseur des contributions des autres en faveur des réfugiés et de leurs hôtes, y compris les acteurs du développement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

- Le Programme d'action reflètera une approche qui tienne compte des facteurs d'âge, de genre et de diversité, et veillera à ce qu'elle fasse partie intégrante de l'élaboration de réponses plus larges. Il intègrera également la participation des réfugiés, en particulier aux niveaux local et national.

- Un certain nombre de propositions faites lors des discussions thématiques - y compris la plate-forme mondiale de préparation et d'intervention, les conférences de solidarité et le groupe d'appui à la capacité d'asile - ont été examinées et affinées au cours du Dialogue et tendent à l'amélioration de la réponse de la communauté internationale aux déplacements massifs de réfugiés. Il sera crucial que ces modalités ajoutent de la valeur par rapport aux dispositifs existants.

- Un échange accru et une coopération étroite dans l'optique d'assurer la complémentarité entre le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière restent une priorité.

8. Le HCR espère pouvoir continuer à bénéficier de la collaboration des États et des autres parties prenantes à la phase de consultations formelles du processus devant aboutir à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés en 2018, dans le but de traduire en actes concrets les engagements importants contenus dans la Déclaration de New York.

HCR

Le 11 janvier 2018